

CABINET.

BUREAU POLITIQUE
des
AFFAIRES ARABES.

N^o 994

OBJET.

On signale de l'instruction
primaire chez les arabes.

Copies.

Général,

Les Documents qui me sont parvenus de la province d'Oran, me font connaître que sur plusieurs points, les autorités locales se sont déjà sérieusement occupées de l'instruction primaire chez les arabes, et que quelques résultats, sans doute faibles encore, commencent à y être obtenus.

Ce fait m'a paru assez digne d'attention, pour que je pense utile de vous en entretenir et de vous faire connaître la marche que je désire vous voir suivre, afin de préparer des résultats analogues dans la province d'Alger.

Je ne crois point nécessaire de m'appesantir sur les avantages évidents qu'il y a à nous emparer peu à peu de la Direction de l'Instruction publique. Alors même que ce soin ne constituerait point une obligation morale pour le Gouvernement, il ne tarderait point à devenir en Algérie une affaire de nécessité. - Il y a lieu, en effet, de se préoccuper sérieusement de l'état actuel de l'enseignement abandonné presque exclusive-
ment

Monsieur le Général Commandant la Division d'Alger

exclusivement à des hommes fanatiques qui propagent
des sentiments hostiles parmi cette jeunesse musulmane
que nous avons tant d'intérêt à rallier à la France.

La sécurité de l'avenir se trouve ici engagée, et nous ne
pouvons rester indifférents ou inactifs, quand nous voyons
sous nos yeux les nouvelles générations recevoir des leçons
de fanatisme et de haine.

Mais si cette tâche est importante au plus haut degré,
je suis loin de me dissimuler combien elle est difficile. Pour
éviter tous les écueils, on ne saurait s'entourer ni de trop
de soins ni de trop de lumières.

¹⁴⁸
Vous reconnaîtrez tout d'abord, comme moi, Général,
que ce n'est point par des mesures d'ensemble que nous pouvons
nous flatter d'obtenir de sérieuses améliorations. En pareille
matière, ces mesures provoqueraient trop d'inquiétude parmi
les populations, et serviraient bientôt de prétexte à une tourbe
opposée, qui paralyserait nos efforts. Une marche sagement
progressive, des efforts tentés sans bruit, comme sans ostentation,
chez nos tribus les plus dociles et les mieux soumises, de grands
ménagements observés à l'égard des préjugés religieux, des
encouragements donnés aux maîtres d'école, tous ces moyens
nous conduiront, lentement peut-être, mais sûrement à notre
but. C'est en se pénétrant de ces exigences du sens et de la société
musulmane en Algérie, que les Commandans des différentes
subdivisions ou de cercles, devront chercher à se rendre un compte
exact de la Direction donnée à l'Instruction dans leur commandement.
Cette étude ne manquera point de leur faire connaître s'il existe chez
eux une ou plusieurs tribus assez avancées, pour qu'on puisse tenter
à y changer le mode actuel de l'enseignement. Ce sera sur ces
seuls points, naturellement très-peu nombreux dans l'origine,
qu'il conviendra de reporter toute notre sollicitude.

Quant au caractère même de notre intervention, & où
dépend

depend tout le succès de l'entreprise, il paraît sage d'admettre en principe que notre action, très-réelle au fond, devra s'effacer complètement au grand jour, devant celle des Medjeliés et des Cadhis des Bureaux arabes. Ces derniers, plus particulièrement ralliés à notre cause, par position et par intérêt, pourront être des intermédiaires utiles pour le choix des maîtres d'école.

Le Medjelié, instituting musulmane généralement respectée, pourrait être appelé, à son tour, à constater leur moralité, et à leur délivrer une sorte de brevet de capacité. - Ces fonctions, loin de porter atteinte à sa dignité, seraient pour lui une source d'influence et de considération. Quant aux populations qui trouveraient à la tête de l'enseignement les hommes les plus éclairés et les plus renommés du pays, pour leurs connaissances de la loi musulmane, elles verraient dans une telle réunion, une sérieuse garantie pour leurs croyances religieuses.

Le maître d'école, une fois présenté par le Cadhi et admis par le Medjelié, le Gouvernement ratifierait, en quelque sorte, ce choix, en entourant cet agent d'une considération réelle, en l'exemptant d'impôt et de corvées, en lui préparant sa place dans la réunion des grands de la tribu, à l'époque des convocations officielles, en le considérant à la fois comme l'écrivain et le conseil de la tribu, en relevant, en un mot, sa position, et en la rendant un sujet d'envie pour les justiciables des contrées voisines qui ne seraient point entrés encore dans la même voie. Il pourra arriver que, dans les premiers temps, d'autres tribus et souvent des étrangers, fassent concurrence au nouvel justiciable, et cherchent à détourner les enfans de l'école, en éveillant la susceptibilité religieuse des parens. - Dans une telle circonstance, notre ligne de conduite devra être nettement définie. Des raisons très-plausibles et qui seront aisément admises dans les tribunaux qu'on aura choisis, expliqueront l'expulsion des tribus étrangères qui précèdent si souvent la révolte, et qui sont toujours les premiers à abandonner les populations chez lesquelles leurs mauvais conseils ont porté le trouble.

Quant aux Instituteurs qui font partie intégrante de la tribu, et vis-à-vis desquels on ne saurait procéder de la même manière, ils seront caetés de toute faveur et protection de l'autorité, quand leur installation aura eu lieu en dehors du Medjelès, et ce traitement sera de nature à les pousser eux-mêmes à solliciter un brevet de capacité.

J'espère que l'application de ces principes exercera une influence salutaire sur la direction de l'enseignement, dans les tribus où ils auront d'abord été mis en pratique, et qu'ils pourront plus tard, être étendus à de nouveaux territoires. Si l'avenir réalise ces espérances, le moment ne tardera point à arriver où il sera convenable d'attribuer à un indigène lettré, qui pourrait être le cadhi du bureau arabe, l'inspection périodique des écoles primaires. Ce nouveau contrôle qui, déjà, est établi dans quelques localités, servira à nous renseigner d'une manière utile sur l'esprit des écoles et nous en assure un jour la complète direction.

Il n'existe point dans le budget d'allocation spéciale pour l'enseignement primaire, et il ne faut point espérer en voir figurer une plus tard. Les dépenses d'installation de l'école et d'entretien des maîtres d'école reconnus, doivent donc être à la charge de la tribu et être réparties en même temps que les autres dépenses communales.

J'ajouterais enfin que l'enseignement donné dans les écoles devra être, autant que possible, gratuit; cette gratuité ne sera point sans importance, car elle deviendra, d'une part, quelquefois une raison déterminante pour les parents, et contribuera, d'un autre côté, à rendre plus précieuses encore l'existence des Instituteurs placés en dehors de notre action.

Je vous prie, Général, de vous pénétrer de l'importance des divers principes exposés dans cette dépêche, de donner votre plus sérieuse attention aux efforts qui vont être tentés sous votre direction, et de veiller avec sollicitude à ce qu'un zèle mal entendu et le désir de présenter rapidement des résultats que le bon sens et la prudence seuls peuvent préparer, ne fassent pas perdre de vue les ménagements si nécessaires à observer vis-à-vis des Indigènes dans toutes les questions qui touchent aux intérêts religieux.

Recevez S^r.

Le Gouverneur général de l'Algérie,
Signé: Randon.

Pour Copie conforme:

Le Chef d'Escadron, Chef du Bureau politique, p. intérim,

J. de Salgues-Fauriol